

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAC 313 Budget participatif : mise en œuvre du projet de « Banc Arc en ciel » dans le cadre du BPP 2016 « De l'art dans mon quartier ». Subvention (4.258 euros) et convention avec l'association L'art en balade (12e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention d'investissement à l'association L'art en balade et lui demande l'autorisation de signer une convention annuelle relative à l'attribution de cette subvention d'équipement ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 28 octobre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention relative au versement d'une subvention d'équipement, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association L'art en balade (12e).

Article 2. Une subvention d'investissement de 4.258 euros est attribuée en 2019 à l'association L'art en balade, 100 rue de Charenton (12e). 2019-09927 ; 143841.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 4.258 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO